

anpere

...et vous

LE MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
juin 2013



RETRAITE

**UNE NOUVELLE VIE
S'INVENTE AUJOURD'HUI**

VIE DES
ASSOCIATIONS

ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES

SERVICES

PACK SERVICES
ANPERE

SOMMAIRE

EPARGNE

↳ 3

ASSEMBLÉES

GÉNÉRALES

↳ 4/5

DOSSIER RETRAITE

— UNE NOUVELLE VIE S'INVENTE AUJOURD'HUI

↳ 8/9

FISCALITÉ

↳ 11

PRÉVOYANCE

↳ 12/13

SERVICES

↳ 14/15

Ce magazine est une publication des associations ANPERE et ANPERE Retraite.

Directeur de la publication : Nicole Aurillon (anpere.contact@anpere.fr)

Rédacteur en chef : Hervé Raquin (h.raquin@anpere.fr)

Conception graphique et réalisation : ID&CO (www.idandco.com)

Iconographie : Photos ANPERE, Shutterstock

Impression : Goekint - 8400 Oostande - Belgique

ISSN : 1772-6999

Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite :

association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

ANPERE Retraite : association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

et la loi n°2003 – GERP enregistré à l'ACP sous le n° 477654743/GP1

103-105, rue des Trois-Fontanot – 92000 Nanterre

Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction.

LES ATOUTS DU CONTRAT ASSOCIATIF

L'année 2012 a été historique car ce sont plus de 700 000 adhérents qui ont bénéficié des évolutions apportées aux contrats Expantiel, Odysseï et Arpèges en termes de garantie et de gamme financière, tout en conservant leur date d'effet fiscal.

Si vous avez opté pour l'un de ces contrats souscrits par ANPERE, vous avez fait le choix du long terme. Seul le contrat associatif permet de faire évoluer en concertation avec l'assureur les conditions contractuelles des contrats dans l'intérêt de l'ensemble des adhérents. Cette concertation est clairement formalisée et respecte des règles strictes. L'association est force de proposition et s'assure du bien fondé de chaque évolution apportée aux contrats.

D'autres contrats tels qu'Optial, Optial Patrimoine et Privilège vont bénéficier également d'évolutions importantes dès la rentrée prochaine.

Comme vous pouvez le constater nous sommes et resterons attachés à l'équité entre nos adhérents.

Nous souhaitons également développer une relation durable avec vous, en vous proposant une palette de services exclusifs. Nous vous invitons à les découvrir ou redécouvrir dans ce magazine «ANPERE et Vous». Ils vous seront utiles tout au long de votre vie.



Retrouvons-nous le 25 juin prochain à Lille lors de nos prochaines assemblées générales pour échanger ensemble. Je vous remercie de votre confiance

—
Nicole Aurillon
Présidente

AVIS D'ÉVOLUTION !

↳ Dans le cadre de leur partenariat, ANPERE et AXA ont décidé de nouvelles évolutions de contrats.

Dès octobre prochain, les contrats Optial, Optial Patrimoine et Privilège vont bénéficier d'évolutions importantes. Quelle que soit la date d'adhésion aux contrats, les adhérents bénéficieront d'une nouvelle convention de gestion, et de l'enrichissement de la gamme financière dans le cadre de la gestion personnelle. De nouvelles options de sortie combineront les avantages de la rente à vie et de la transmission d'un capital versé à leurs proches en cas de décès. Les frais de gestion annuels sur les supports en euros seront réduits de 0,96 à 0,80%. Les frais de gestion annuels sur

les supports d'investissement en unités de compte seront harmonisés à 0,96%. Comme pour les adhésions nouvelles, le taux de participation aux bénéfices sera de 90% au moins des résultats financiers et le taux minimum garanti annuel qui s'applique quotidiennement à l'épargne investie sur les supports en euros, sera fixé chaque année.

Par ailleurs, ANPERE a obtenu que tous les adhérents bénéficient d'une protection renforcée en cas de décès : les adhérents qui n'ont pas de garantie plancher en bénéficieront et ce sans frais supplémentaire jusqu'à 80 ans. Un courrier personnalisé sera adressé aux adhérents concernés préalablement à la date d'entrée en vigueur de ces évolutions.

DU CÔTÉ D'ARPÈGES

↳ ANPERE et AXA ont également fait évoluer le contrat Arpèges dans l'intérêt des adhérents. Ceux-ci bénéficieront désormais d'une gamme financière enrichie leur permettant d'investir dans l'immobilier par le biais du support « AXA Selectiv'Immo ». De nouvelles options de conversion de l'épargne au moment de la retraite sont venues enrichir le contrat. Les adhérents pourront désormais, en complément des possibilités de sortie existantes, opter pour

une formule combinant les avantages de la rente à vie et de la transmission d'un capital versé à leurs proches en cas de décès. Ces formules baptisées « Priorité Retraite » et « Priorité Transmission » sont accessibles sans formalités médicales. Les clauses contractuelles relatives à la valorisation et aux frais du support en euros de ces contrats ont elles aussi évolué. Et enfin, tous les adhérents Arpèges bénéficieront d'une garantie décès améliorée.

EXPANTIEL/ODYSSIEL

↳ Dans un souci permanent d'équité, ANPERE a fait évoluer les contrats Expantiel et Odysiel afin de permettre à leurs adhérents de bénéficier des dernières nouveautés en matière d'épargne présentes sur le contrat Excelium.

Grâce à l'action de l'association, les adhérents bénéficient désormais d'une gamme financière élargie en « architecte-

ture ouverte » s'ouvrant sur des sociétés de gestion externes au Groupe AXA ayant fait leurs preuves. La gestion personnelle s'enrichit de nombreux supports, notamment de la nouvelle offre immobilière « AXA Selectiv'Immo ». De nouvelles options de gestion de l'épargne sont également mises à la disposition des adhérents : gestion par Convention, gestion Retraite, gestion



Stephan Urena
Conseiller AXA
Epargne et
Protection, Sud Est

L'évolution des contrats Expantiel et Odysiel vers Excelium s'est déroulée sans problème.

Le courrier adressé à l'occasion de cette modernisation de contrat a été bien perçu. Certains de mes clients m'ont d'ailleurs appelé pour poser quelques questions.

Cela m'a permis de leur expliquer les avantages de cette évolution, et aussi d'insister sur les atouts d'Excelium. Par exemple, j'ai fait valoir que pour les remercier de leur fidélité, ils bénéficiaient de garanties décès améliorées et conservaient l'antériorité fiscale et les avantages de l'assurance vie sur le long terme.

Vous voulez en savoir plus ?

Contactez votre Interlocuteur AXA ou retrouvez toutes les évolutions apportées au contrat dans le courrier qui vous a été adressé.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2013

EXPRIMEZ-VOUS !

Votre voix compte !

En tant qu'adhérent à ANPERE ou ANPERE Retraite, vous êtes convoqués chaque année à l'assemblée générale de votre association.

1 VOTE = 1 DON
PAR INTERNET



Pour chaque vote par internet ANPERE et ANPERE Retraite s'engage à faire un don de 0,5€ pour soutenir les Restaurants du cœur.

Vous avez reçu par courrier, il y a quelques jours, la convocation à l'Assemblée Générale de votre association. Cette dernière se tiendra le mardi 25 juin après-midi à L'Hermitage Gantois à Lille (Nord-Pas de Calais). Ce sera l'occasion pour l'ensemble des administrateurs de vous présenter l'activité de votre association, les comptes et les différents projets en cours. Les adhérents présents ou représentés donnent leur avis sur les rapports moral et financier. Les résolutions sur les décisions à prendre dans la gestion de l'association sont soumises à leur approbation.

Nous continuerons l'après midi par une conférence-débat « La Retraite, anticiper pour mieux choisir », animée par la journaliste Laurence Dorlhac à partir de 18h30. Un cocktail clôturera cette journée.

Vous avez plusieurs possibilités pour vous exprimer lors de ce moment important de la vie de l'association :

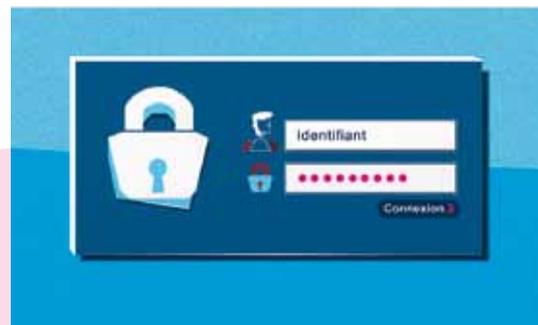
- Venir à notre rencontre à Lille
- Voter par correspondance ou donner pouvoir en nous retournant le bulletin-réponse dans l'enveloppe jointe à la convocation.
- Voter par internet sur un site dédié et sécurisé : <https://www.vote-ag2013-anpere.fr>

VOTE PAR INTERNET

**Mode
d'emploi**



Vous avez reçu la convocation de votre association (ANPERE ou ANPERE Retraite) avec votre identifiant.



Connectez vous sur le site <https://www.vote-ag2013-anpere.fr> et saisissez votre identifiant personnel et votre adresse mail.

RETOUR SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2012

Les dernières assemblées générales de vos associations se sont réunies en région parisienne afin de compléter le « tour de France » entamé en 2009.

Comme chaque année, vous pouviez vous exprimer soit en participant aux assemblées soit en vous exprimant par correspondance (courrier ou Internet). Vous avez été plus de 45 000 à vous exprimer dont près de 4 500 par Internet. ANPERE et ANPERE Retraite ont versé 3 000€ à la Ligue contre le Cancer. Vous avez décidé d'adopter les résolutions à plus de 96% et nous vous en remercions. Cela nous conforte dans le choix des valeurs qui nous gouvernent, à savoir transparence, confiance, professionnalisme et équité.

Présidées par Mme Nicole Aurillon, les assemblées générales ont été jalonnées d'interventions.

M. Philippe Baillot, administrateur d'ANPERE, a fait un point complet sur l'environnement économique et financier et la gestion des actifs. Puis Mme Béatrice Derouvroy, directrice générale de la région Ile-de-France d'AXA France a insisté sur la bonne santé financière d'AXA. M. François Bertout, administrateur, a rappelé les nombreux atouts fiscaux que conserve l'assurance vie.

M. Gérard David, vice-président d'ANPERE a ensuite rappelé le fonctionnement des associations et M. Hervé Raquin, délégué



Comme tous les ans, ANPERE s'est engagée à reverser 0,50 € par vote par Internet. En 2012 un chèque de 3 000 € a été remis par Gérard David, Vice-Président d'ANPERE à M. Roger Blanchard, Président de l'association Oncologie 37 (Ligue contre le Cancer).



Un mot de passe vous sera envoyé par e-mail à l'adresse que vous aurez indiquée afin de vous permettre de voter en toute sécurité.

NOUVEAUX STATUTS POUR ANPERE RETRAITE

Lors de son assemblée générale 2012, ANPERE Retraite s'est dotée de nouveaux statuts pour se conformer à la réglementation qui venait d'évoluer. Ceux-ci sont disponibles sur le site anpere.fr. Par ailleurs, la présentation détaillée de M. Thierry Poincelin, vice-président a permis aux adhérents présents d'être informés des évolutions à venir sur les plans d'épargne retraite populaire « PERP Référence » et « PERP Confort » : nouvelles gestions évolutives, baisse des frais de rente...

général, a présenté la palette de services proposés aux adhérents. M. Gérard Albert, président du comité de gestion paritaire des contrats, après avoir rappelé le rôle du comité, présente deux nouveaux contrats souscrits par ANPERE : Excelium (épargne) et Entour'Age (dépendance).

Le comité a fait évoluer certains contrats afin de mieux répondre à vos attentes. Toutes les évolutions apportées aux contrats, et en particulier aux contrats Expantiel et Odysseïel, ont été présentées en détails. De nouveaux supports d'investissement sont venus enrichir la gamme financière des contrats souscrits par ANPERE. Après la présentation des comptes par le trésorier et le commissaire aux comptes, une large séquence a été réservée aux questions des adhérents. Après le vote des résolutions, Mme Aurillon a clos les assemblées générales. Les participants ont prolongé les échanges dans le cadre d'un cocktail convivial.

Nous tenons à remercier chacun d'entre vous qui, en s'impliquant dans la vie de vos associations et en s'exprimant, a assuré le succès de ces assemblées générales. »

PROCÈS VERBAUX

Les procès-verbaux des assemblées générales 2012 sont disponibles depuis l'**Espace Adhérents du site Internet anpere.fr** et peuvent vous être envoyés sur simple demande par courrier postal ou via le site Internet www.anpere.fr/contact.



Vous pouvez maintenant voter les résolutions proposées par le conseil d'administration, en saisissant le nouveau mot de passe.



ELLE
active!



ANPERE AU FORUM ELLE ACTIVE

Ce salon, organisé par le Magazine Féminin ELLE, sur le thème « Les Femmes et le Travail », s'est déroulé le vendredi 5 avril dernier et a réuni plus de 1 800 femmes venues participer à des sessions plénières ou se rendre sur des corners thématiques.

deux ateliers ont été animés, l'un sur "la retraite ça se prépare dès 30 ans" avec Nicolas Deschamps (Direction du Marché de l'Épargne) et le second animé par Géraldine Deroudhile (coach ANPERE) sur les aspects plus personnels de projet de vie. Une dizaine de conseillères AXA ont, tout au long de la journée, réalisé des bilans-retraite et répondu aux très nombreuses questions des participantes.

En partenariat avec AXA, ANPERE a animé un corner sur les femmes et la Re-traité. Pour compléter de nombreuses conférences sur les femmes et le travail,

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Nous sommes à votre disposition pour toute question. N'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire à notre newsletter.

103-105 rue des Trois Fontanot
Immeuble Axe Etoile - 92000 Nanterre
Tél. : 01 55 17 39 41 - Fax : 01 55 17 39 46



Hervé RAQUIN
Délégué Général



Evelyne HERIN
Assistante en charge de la
gestion du site Internet



Martine BESNIER
Assistante

anpere.contact@anpere.fr

PRENEZ LES COMMANDES !

Même si les quadragénaires risquent de partir à la retraite plus tard que leurs aîné(e)s, cela ne doit pas les dissuader de préparer dès aujourd'hui cette nouvelle vie. Bien au contraire! À la fin de la vie professionnelle, une nouvelle vie commence!

↳ Mais alors que l'espérance de vie n'a jamais été aussi longue, le financement des retraites n'a quant à lui jamais engendré autant d'interrogations. Paradoxe. Alors que les générations passées n'ont jamais eu à se préoccuper du financement de leurs retraites, les nouvelles générations ne pourront plus compter sur les seuls régimes obligatoires et complémentaires. Constat certes difficile à admettre après des décennies de discours sur l'évolution négative des régimes de retraite mais nous sommes désormais au pied du mur... Des signes évidents doivent nous alerter : revalorisation des retraites en-dessous de l'inflation, nouvelle réforme des retraites à venir...

Devoir du jour au lendemain organiser sa vie quotidienne alors qu'on a été durant toute sa vie professionnelle "porté" par son activité ne va pas de soi. La retraite doit se préparer très en amont afin de pouvoir définir sa re-

traite "rêvée" et se donner les moyens de ses ambitions. Un bilan régulier de vos projets et vos revenus futurs est indispensable. Grâce aux contrats souscrits par votre association, votre Interlocuteur AXA peut vous apporter une solution adaptée à votre situation. Une préparation anticipée de la retraite vous permettra de bénéficier demain d'un complément de revenu et dès aujourd'hui de profiter de la vie en toute tranquillité. En effet, ce qui est souvent le plus préoccupant n'est pas de faire les choses mais de penser à les faire. Aussi, en commençant dès aujourd'hui à préparer financièrement votre retraite, cela vous permettra de ne plus y penser et de consacrer toute votre énergie à d'autres projets.

Votre association, ANPERE, vous accompagne dans votre projet de vie en mettant à votre disposition dans la cadre du Pack ANPERE Services un accompagnement au moment de ce nouveau départ, une aide au quotidien sur vos droits et un service de logement inter-générationnel mis à votre disposition par le réseau COSI afin de lutter contre votre isolement ou celui de vos proches.

La retraite doit se préparer très en amont afin de pouvoir définir sa retraite "rêvée" et se donner les moyens de ses ambitions.

Bien accompagné, vous pouvez préparer et appréhender votre nouvelle vie en toute sérénité.

— **Hervé Raquin**
Délégué Général ANPERE

1216 EUROS

c'est la pension moyenne par mois (2010)



1,8 ACTIFS

pour un retraité en 2011 contre 3 en 1970.



78,4 ANS

c'est l'espérance de vie à la naissance pour un homme en 2011 (84,8 pour les femmes). Elle a augmenté de 8 ans (6,5 ans pour les femmes) depuis 1981.



UNE NOUVELLE VIE S'INVENTE AUJOURD'HUI

Pour la première fois dans l'histoire de notre système de retraite par répartition, les pensions ne seront pas revalorisées à hauteur de l'inflation en 2013. Plus que jamais, il devient donc nécessaire d'anticiper et d'épargner pour préparer sa retraite. Comment s'y prendre au mieux ? Les réponses d'Alain Raoux, administrateur d'ANPERE, et d'Olivier Mariée, directeur du Pôle Epargne AXA France.

Beaucoup de Français, notamment les moins de 40 ans, se disent inquiets pour leur retraite mais ne la préparent pas. Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

Alain Raoux : Depuis plus de 30 ans, on nous explique que notre système de retraite par répartition est menacé parce que le nombre de retraités augmente alors que celui des cotisants baisse. Dans le même temps, nous sommes entourés de proches qui sont partis à la retraite sans l'avoir vraiment préparée et qui vivent plutôt bien avec des pensions régulièrement revalorisées. Ce décalage entre un présent rassurant et un avenir inquiétant explique en partie le manque d'efforts fournis par les Français pour faire face au risque annoncé.

Olivier Mariée : Aujourd'hui, avec 1,8 cotisant pour 1 retraité, la réalité rattrape la projection : c'est la première fois dans notre histoire que les partenaires sociaux ont pris la décision de re-

noncer à revaloriser les pensions à hauteur de l'inflation. Que feront demain ces retraités qui vont voir leur niveau de vie baisser progressivement ? C'est la première génération qui est confrontée à un problème pourtant annoncé depuis des années. On ne peut plus se rassurer en se disant : « on verra bien, on se débrouillera comme nos aînés ». Nous sommes à un tournant décisif : pour compenser la faillite de leur système par répartition, les Français vont devoir innover. Nous ne sommes qu'au tout début de cette nouvelle histoire des retraites dans notre pays.

Dans ce contexte, bien préparer sa retraite, qu'est-ce que cela signifie ?

Olivier Mariée : D'un point de vue financier, il faut, avant toute chose, bien

mesurer l'importance de ses besoins. C'est difficile car bien des choses évoluent avec le temps et, en cas de changement dans sa vie professionnelle ou privée, on peut s'apercevoir qu'on avait mal anticipé sa retraite 10 ou 20 ans plus tôt. Il est donc impératif de procéder à une évaluation régulière de ses besoins, afin de bénéficier, le jour venu, des garanties de rente nécessaires pour y faire face. Ajoutons également que la retraite est une rupture violente, en particulier pour ceux qui sont investis à 150 % dans leur vie professionnelle. Au cours de la vie active, on se sent utile à la société, on est reconnu par ses collaborateurs, on bénéficie parfois d'avantages, surtout, on est porté par l'entreprise, par les rythmes de travail, etc. Du jour au lendemain, tout s'arrête : c'est un grand vide qui peut conduire certains à la dépression.

Alain Raoux : Effectivement, il faut comprendre que préparer sa retraite, c'est aussi mettre en place un vrai projet de vie pour très longtemps. Qu'allez-vous faire ? Où allez-vous habiter ? Bien sûr, on ne peut pas répondre à ces questions à 45 ans. Mais si l'on ne se pose pas à temps la question des revenus complémentaires nécessaires pour réaliser son projet de vie future, quelle vie se prépare-t-on une fois à la retraite ? Un effort d'épargne est moins difficile sur 30 ans que sur 5 ans.



Préparer sa retraite, c'est mettre en place un vrai projet de vie pour très longtemps.

Alain RAOUX - Administrateur d'ANPERE

Sur le plan financier, quels sont les paramètres à prendre en compte pour bénéficier d'une bonne protection ? Quel type de contrat faut-il choisir ?

Olivier Mariée : Pour identifier la meilleure stratégie d'épargne à mettre en place en fonction de son projet de vie, un travail de fond doit être réalisé. C'est une analyse complexe qui prend en compte votre niveau de revenus, votre situation personnelle, professionnelle et fiscale, votre tempérament d'investisseur, etc. et tous ces paramètres sont soumis à une conjoncture en permanente évolution. Longtemps, les Français ont préparé leur retraite en investissant dans l'immobilier. Que se passera-t-il demain si une bulle immobilière explose ? Qui garantira les revenus de ces propriétaires retraités ? L'immobilier peut, bien sûr, constituer un élément de capital mais bien gérer son patrimoine retraite, c'est diversifier pour minimiser les risques. Assurance-vie, PERP, contrats Madelin, etc. : les solutions sont nombreuses.

Quel est l'intérêt de souscrire par l'intermédiaire d'une association d'assurés comme ANPERE ?

Olivier Mariée : L'association joue un rôle d'ambassadeur des assurés auprès de l'assureur : dans un cadre formalisé, clair et transparent, elle instaure un dialogue qui permet d'enrichir les contrats et de les améliorer en permanence. Cette capacité d'échange est l'un des points forts d'ANPERE.

Alain Raoux : D'un point de vue technique, l'association permet d'adapter plus facilement ses contrats aux différentes évolutions. L'accord de l'association permet de faire bénéficier des évolutions à l'ensemble de ses adhérents. Sans elle, l'assureur devrait obtenir l'accord de chacun des assurés. Ce serait évidemment beaucoup plus long et



C'est la première fois que les partenaires sociaux renoncent à revaloriser les pensions à hauteur de l'inflation.

Olivier MARIÉE - Directeur du Pôle Epargne AXA France

compliqué. Grâce aux échanges permanents entre ANPERE et AXA, le contrat Expantiel, par exemple, qui datait d'une quinzaine d'années, a été adapté pour faire bénéficier nos adhérents des dernières améliorations de l'assurance-vie en même temps que d'une diminution des frais de gestion. Du point de vue des retraites, il faut également prendre conscience qu'on s'engage financièrement sur une très longue durée, parfois 60 ans. Or les conditions économiques peuvent entre temps changer du tout au tout, notamment à cause de l'inflation. En tant qu'association, nous avons donc une double exigence : être adossés à une compagnie d'assurances financièrement solide et pérenne et prévoir les mécanismes d'ajustement pour préserver les objectifs dans la durée.

Et sur les autres plans ? Comment se préparer au mieux à la retraite ? Comment garantir à la fois sécurité matérielle et bonheur de vivre ?

Olivier Mariée : Lorsque la vie active s'arrête, il faut être porté par un projet personnel. On redevient complètement acteur de sa vie : il faut prendre le volant car personne ne le prend plus pour nous. Mais sans chercher à reproduire l'ancien monde : c'est nouveau, c'est différent. Et ce peut être très long ! Mieux vaut donc se donner de nouveaux repères solides et apprendre ou réapprendre à vivre avec son conjoint et avec ses proches.

Alain Raoux : C'est tout le sens d'un projet de vie. Sa préparation est très

importante. Epargner, c'est une chose, mais s'inventer une nouvelle vie en est une autre. Si l'on prévoit de vivre entre Paris et la mer, par exemple, il ne faut pas oublier qu'on ne vit jamais dans deux endroits à la fois, un point d'ancrage est nécessaire pour préserver un réseau social. Il faut également prévoir des activités à faire seul et à deux pour réapprendre à vivre ensemble. ANPERE met à la disposition de ses adhérents des recommandations et deux services pour les aider à réussir leur nouvelle vie : stage d'accompagnement "ANPERE nouvelle vie" et service de logement intergénérationnel "ANPERE Un Espace 2 Vies" assurant le maintien du lien social.

Quel conseil donneriez-vous à ceux qui s'inquiètent pour leur retraite ou celle de leurs enfants ?

Olivier Mariée : Cessez de vous inquiéter et agissez pour vous et pour eux. Avant, on disait que la retraite était une petite mort : aujourd'hui, avec l'allongement de la durée de vie, c'est une nouvelle vie qui commence et peut être très longue. Nos sociétés n'ont pas encore intégré cette évolution.

Alain Raoux : Epargnez avant 40 ans, inventez votre projet de vie dès 55 ans et vous aurez préparé au mieux votre retraite. C'est une période extraordinaire si l'on sait la domestiquer. Sensibilisez également vos proches à la nécessité d'anticiper. Accompagnez leur passage à l'acte. Conseillez leur de rendre visite à leur assureur pour effectuer une simulation gratuite de leur future retraite et découvrir des solutions pour leur avenir.

IMPÔT SUR LE REVENU ET PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE

Un complément de retraite peut être constitué, soit dans le cadre d'un régime de retraite professionnel, qu'il s'agisse d'un régime d'entreprise pour les salariés, ou d'un contrat de groupe "Madelin" pour les travailleurs non salariés, soit individuellement dans le cadre d'un PERP (plan d'épargne retraite populaire).

Le PERP est un contrat collectif d'assurance sur la vie permettant aux adhérents de se constituer un complément de retraite personnelle, sous forme d'une rente versée à compter de la date à partir de laquelle ils peuvent liquider leur pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse.

En phase de constitution, les cotisations versées par un assuré sont déductibles de son revenu imposable, dans la limite d'une "enveloppe fiscale" égale à 10% de ses revenus bruts professionnels, avec un minimum égal à 10% du plafond annuel de la sécurité sociale et un maximum égal à 10% de huit fois ce plafond.

Si l'assuré a cotisé par ailleurs à un régime professionnel (régime d'entreprise "article 83", régime "Madelin" pour un TNS, PREFON ou assimilé), ces cotisations viennent réduire le mon-

tant de l'enveloppe (*voir exemple en encadré*).

Pendant cette période de versement des cotisations, en cas de "coup dur" (invalidité, licenciement, surendettement, ou décès du conjoint ou partenaire), l'assuré peut demander le rachat de son contrat, et récupérer l'épargne accumulée en franchise de taxes.

En cas de décès pendant cette même période, la contre assurance du contrat permettra de verser la valeur du contrat, sous forme de rente, au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par l'assuré. Ces rentes seront imposées comme des pensions.

Enfin, arrivé à l'âge de la retraite, l'assuré pourra liquider sa rente, et disposera à cette fin de plusieurs options. Il pourra percevoir une partie de sa retraite sous forme d'un capital, à hauteur de 20% de la valeur de son contrat

au maximum.

Il pourra aussi demander la sortie totale en capital de son PERP si, lors de son départ en retraite, il acquiert sa résidence principale alors qu'il n'en était pas propriétaire depuis plus de 2 ans. Dans ces deux cas de sortie, le capital reçu pourra, sur option, bénéficier d'une taxation forfaitaire au taux de 7,5% (plus CSG et CRDS).

Mais il ne faut pas perdre de vue que l'objectif poursuivi en souscrivant un contrat de retraite supplémentaire est de se constituer un complément de revenu pérenne pour ses vieux jours. Dans le cas le plus fréquent, l'assuré optera donc pour une rente viagère, éventuellement réversible, qui lui sera versée sa vie durant. Cette rente sera imposable à l'impôt sur le revenu dans le régime des pensions et soumise aux prélèvements sociaux (7,4% actuellement).



François Bertout
Administrateur
ANPERE
Président du Comité
Développement

Exemple de calcul du montant de cotisations déductibles sur un PERP

Un salarié a perçu en 2012 des revenus professionnels à hauteur de 80 000 euros. Il dispose donc d'une enveloppe de déduction globale de 8 000 euros, supérieure à 10% du plafond de la sécurité sociale 2013 (3 637 €) et inférieure à 10% de huit fois ce plafond (29 097 €).

- Il bénéficie d'un régime de retraite complémentaire d'entreprise, dit « article 83 », et son employeur a versé à ce titre des cotisations patronales et salariales à hauteur de 4 800 €.
- Cette somme vient en déduction de son enveloppe globale, il conserve donc un "disponible" déductible de son revenu de $8\,000 - 4\,800 = 3\,200$ €
- Il pourra donc verser sur son PERP et déduire de ses revenus des cotisations à hauteur de 3 200 €.

Note : s'il ne verse pas tout ou partie de ces cotisations en 2013, la fraction non versée pourra être reportée sur les trois années suivantes.

AVIZEN

LA VIE... ZEN

Protéger ce que vous avez de plus cher !

Le nouveau contrat de prévoyance « AVIZEN » propose une offre simple, claire et lisible en termes de garanties, sous forme de packs.

L'offre packagée « AVIZEN » comprend 3 solutions équilibrant les garanties en cas d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès sous forme de packs dénommés « Pack Access », « Pack Médium » et « Pack Premium » en fonction des niveaux de garantie. Selon votre situation personnelle, vous pouvez choisir l'une des 3 solutions pour vous protéger au mieux ainsi que vos proches en cas d'accident ou de maladie. Si vous préférez le sur-mesure, vous restez bien sûr libre de choisir vous-même les garanties que vous souhaitez en fonction de vos besoins personnels. Les adhérents « AVIZEN » bénéficient, en outre, de services exclusifs tels que, par exemple, un service spéci-

fique de garde d'enfant, d'aide-ménagère ou de garde-malade en cas d'hospitalisation de plus de 48h ou d'immobilisation supérieure à 5 jours. Les adhérents ayant opté pour la version Madelin bénéficient en outre de services réservés aux travailleurs non salariés (aide à la reconversion professionnelle en cas d'invalidité d'au moins 66%, assistance interim en cas d'incapacité supérieure à 15 jours...). Quelle que soit votre situation, il existe une solution « AVIZEN ». N'attendez pas pour contacter votre Agent Général AXA et faire avec lui un bilan complet de votre situation pour définir la solution qui vous conviendra le mieux.



2 français sur 3 connaissent ou ont connu une situation de dépendance



CONFÉRENCES-DÉBATS

Bouger, Travailler, Aimer : LES RÈGLES DU BIEN VIEILLIR



Les associations ANPERE et AXA Prévention se sont associées pour organiser des conférences-débats (Biarritz, Lille, Montpellier, Paris et Rennes) dédiées au défi du Bien Vieillir : "Prévenir pour ne pas subir".

Animées par Laurence Dorlhac, journaliste, ces conférences se sont tenues en présence du Professeur Françoise Forette, Gériatre et Présidente de l'Institut de la longévité et du vieillissement. Le Professeur Forette a présenté les 3 piliers de la prévention et a donné également les 3 clés du « Bien vieillir » : **Bouger, Travailler, Aimer**. Deux représentants d'une structure de maintien à domicile et d'un EHPAD régional (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ont apporté leur éclairage pratique sur ces questions de maintien ou non à domicile. Les intervenants ont répondu aux nombreuses questions des participants.

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur l'espace adhérent anpere.fr

NOUVEAU SUPPORT

L'IMMOBILIER ACCESSIBLE À TOUS AU TRAVERS DE L'ASSURANCE VIE

Le nouveau support immobilier en unités de compte, « AXA Selectiv' Immo », permet d'investir majoritairement dans des actifs immobiliers physiques (notamment du secteur tertiaire) et ce, dans le cadre souple de l'assurance vie.

L'immobilier de bureaux et de commerces est d'abord un produit de rendement faiblement corrélé aux marchés financiers offrant un rendement locatif supérieur à celui de l'immobilier résidentiel.

Les actifs d'« AXA Selectiv' Immo » sont investis entre 51% et 60% en

actifs immobiliers physiques, en foncières cotées mais également en actifs financiers et en liquidités.

Ainsi, en choisissant d'investir une partie de votre épargne dans l'unité de compte « AXA Selectiv' Immo » :

- vous **investissez** dans l'immobilier avec une mise de départ réduite,
- vous **accédez** à la diversité du marché de l'immobilier physique tertiaire (bureaux, commerces...),
- vous **bénéficiez** de l'expertise d'un acteur professionnel sans implication personnelle en termes de temps et de gestion,
- vous **profitez** sur le long terme de la solidité et du rendement d'un

investissement immobilier tout en conservant la disponibilité de votre épargne,

- vous **diversifiez** l'épargne investie sur votre contrat,
- le tout, dans le **cadre fiscal favorable** de l'assurance vie.

Vous voulez en savoir plus ?

Contactez dès aujourd'hui votre Conseiller AXA qui saura répondre à toutes vos questions. Reportez-vous au DICI ou au prospectus d'AXA Selectiv'Immo pour tout complément d'information, en particulier sur les risques. Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>

LE PACK ANPERE SERVICES

Les services proposés par vos associations ANPERE et ANPERE Retraite sont développés pour vous. Découvrons les ensemble.

ANPERE INFOS



ANPERE informe ses adhérents via :

- le magazine **ANPERE & VOUS** : information sur la vie de vos associations et de l'environnement fiscal et économique ;
- la **Newsletter électronique** donne des informations régulières ;
- le **site internet anpere.fr** est un espace dédié à ses adhérents pour retrouver toutes informations et services ;
- l'**assemblée générale**, en plus de sa dimension statutaire, est un moment d'échanges enrichi d'exposés de personnalités sur des thèmes de l'assurance tels que la dépendance, la retraite, la fiscalité etc..

ANPERE CONTRATS



ANPERE et ANPERE Retraite proposent une gamme complète de contrats qui couvrent l'ensemble des besoins en termes d'épargne, de prévoyance, de préparation de la retraite et de couverture de la dépendance.

- **Contrats d'épargne** : préparation financière de projets et de succession avec Excelium, Arpèges et Privilège ;
- **Contrats de retraite** : préparation financière de la retraite avec, en complément, des contrats d'épargne, des contrats dédiés à la retraite tels que les PERP et les contrats retraite Madelin ;
- **Contrats de prévoyance, dépendance et obsèques** : protection du patrimoine et de la famille (notamment en cas de perte d'autonomie) avec une gamme de contrats novateurs tels que Entour'Age (dépendance) et Essen'ciel (obsèques).

Ces contrats sont créés et sont suivis et/ou améliorés dans le cadre de deux organes :

LE COMITÉ DE GESTION PARITAIRE DES CONTRATS ANPERE

- **Représente** l'ensemble des adhérents auprès d'AXA, dans le cadre d'une concertation régulière entre l'association et l'assureur.
- **Contribue** à l'élaboration, à la mise en place et au suivi des contrats, en tenant compte de l'évolution de l'environnement économique, juridique et fiscal.

LES COMITÉS DE SURVEILLANCE D'ANPERE RETRAITE

- **Organisent** la représentation des participants auprès de l'assureur, pour chaque PERP.
- **Veillent** à la bonne exécution du contrat et à la représentation des intérêts des participants au plan.



RETROUVEZ TOUTES CES INFORMATIONS SUR VOTRE ESPACE DEDIE SUR ANPERE.FR

Rien de plus simple, inscrivez vous en quelques clics.





NOUVELLE VIE



ANPERE Nouvelle Vie est un service complet d'accompagnement des adhérents dans leur passage à la retraite, conçu et assuré par ANPERE, en partenariat avec le cabinet de formation et de coaching PLURIDIS.

ANPERE NOUVELLE VIE, C'EST :

- **La Retraite, un nouvel équilibre**, ateliers d'une journée animés par un coach pour une vingtaine de participants, dans toute la France.
- **ANPERE Ecoute et Retraite**, une exclusivité ANPERE, accessible sur anpere.fr, conçue pour traiter les aspects humains et relationnels liés à la retraite : un coach spécialisé dans la gestion des ruptures de vie répond aux questions des adhérents et les aide à mieux cerner et comprendre les étapes de la préparation à la retraite.
- **Avantage ANPERE** : Service Ecoute et Retraite gratuit sur anpere.fr.



DROIT PRATIQUE



Innombrables sont les situations dans lesquelles l'ignorance de ses droits peut entraîner des situations de conflit. Parce que le droit est là pour régler nos rapports et permettre des relations harmonieuses, ANPERE offre à ses adhérents le service Droit Pratique, en partenariat avec Juridica, l'un des leaders de la protection juridique.

ANPERE DROIT PRATIQUE C'EST :

- **une bibliothèque**, accessible sur anpere.fr, avec des informations pratiques et juridiques classées sous quatre rubriques : questions / réponses, fiches pratiques, « flash actu » et liens utiles.
- **une équipe de spécialistes** disponibles gratuitement pour répondre aux questions des adhérents, tous les jours ouvrables de 9 heures 30 à 19 heures 30.
 - Pour les adhérents ANPERE, composez le 01 30 09 97 49
 - Pour les adhérents ANPERE Retraite, composez le 01 30 09 97 81
- **Avantage ANPERE** : Service offert par votre association.



LIFECARTE



En cas d'accident ou de situation d'urgence, la communication d'un certain nombre d'informations médicales peut être vitale. Lifecarte les stocke dans sa mémoire électronique et les tient à la disposition des services de secours.

Lifecarte intéresse tous ceux qui voyagent, notamment à l'étranger, et ceux, grands-parents ou parents, qui veulent protéger leurs petits enfants ou leurs enfants.

Lifecarte facilite ainsi la prise en charge de la victime par les équipes de secours, en cas d'accident ou d'urgence médicale, en France ou à l'étranger. Ces données, sous forme de QRcodes ou cartes SIM peuvent être stockées en six langues et sont accessibles à l'aide de n'importe quel smartphone, sans code d'accès et sans réseau téléphonique.

- **Avantage ANPERE** : ANPERE a négocié pour ses adhérents un prix préférentiel de 6 euros pour la version QRcode et de 9 euros pour la version carte SIM.



NOUVEAU !

1 ESPACE 2 VIES



L'idée est simple : réunir sous le même toit des seniors en quête de compagnie et des jeunes en recherche de logement.

Avec ANPERE 1 Espace 2 Vies, les adhérents peuvent, pour eux-mêmes ou pour leurs proches,

- **se connecter**, à partir de l'espace Adhérents sur anpere.fr, à la plate-forme du Réseau COSI,
- **trouver très facilement**, avec un outil de géolocalisation, l'association la plus proche de chez eux ou de leurs proches,
- **optimiser** les chances de réussite de cette cohabitation, grâce à la charte détaillée à laquelle adhèrent les associations du réseau COSI.

Le réseau COSI a été créé début 2005, suite au succès obtenu par l'association Le PariSolidaire à Paris. L'idée a été reprise par le Secrétariat aux personnes âgées qui a validé la charte Un toit, deux générations

- **Avantage ANPERE** : Les adhérents ANPERE et ANPERE Retraite bénéficieront de la gratuité des frais de dossier.



Pour plus d'informations, connectez-vous sur anpere.fr

Découvrez le nouveau site ANPERE.FR

DISPONIBLE
ÉGALEMENT
SUR TABLETTE



Inscrivez-vous sur
l'espace adhérent
et **accédez à vos
services** dédiés
ANPERE.

Recevez
régulièrement
des **informations
juridiques ou
fiscales** par mail.

Soyez connecté à ANPERE.FR à tout moment,
via votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.

Pour toute question, contactez-nous :

Tél. : 01 55 17 39 41 - anpere.contact@anpere.fr

réf 963988.05.2013



anpere